

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 16H**Date de la convocation :** mercredi 18 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Rachel BOURNIER, Éric CABROLIER, Serge FAYET,

Membres ayant donné pouvoir :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
Patrick SAUZEDDE à Frédéric Chonier

Membres du Bureau absents excusés :

Bernard VIGNAUD, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Claude GOUILLON-CHENOT, Jean-Éric GARRET, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT – PIG DE LA MONTAGNE
THIERNOISE****Rapporteur :** Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n° 40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

2

Total votants : 20

AR Prefecture

063-200070712-20220524-DBC20220524_08-DE

Reçu le 14/06/2022

Publié le 14/06/2022

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-07 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n°2 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de la part de propriétaire occupant.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Robert MOREL	CELLES-SUR-DUROLLE	5 630,33 €	10 % Autonomie	563,00 €
TOTAL		5 630,33 €	/	563,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **563,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

